

Actions thématiques de l'Inspection de la Pharmacie : à partir du 15 juin 2016



Elles porteront sur les mesures instaurées pour assurer la qualité des préparations et seront surtout axés sur les contrôles que le pharmacien réalise sur les produits finis.

Chers Pharmaciens,

✓ Des contrôles de l'AFMPS sur la qualité des préparations :

- Traçabilité parfaite de toutes les préparations réalisées (N° entrée des produits chimiques, étiquetage, retour vers fiches préparation et pesée...);
- La réalisation d'un contrôle sur le produit fini :
 - Essai d'uniformité de masse pour les préparations en unités de prise, une mesure du pH sur des préparations liquides et semi-solides.....
- La consultation du FTM 3 et ses nouvelles mesures :
 - Surdoser certains principes actifs,...
 - L'ajout d'un traceur coloré dans les triturations de poudre.

RAPPEL : [Soirée Formation sur Liège](#) : « Préparations magistrales et autocontrôles » : le 14 septembre 2016 à 20h15 à l'APPL

INVITATION : <https://www.webphar.net/information/appl/invitation%20formation%20magistrale%20pharma%2014092016.pdf>

✓ Tenez à jour et à disposition de l'Inspecteur lors de son passage :

- Vos ordonnanciers (version imprimée) stupéfiants et vétérinaires,
- Vos relevés de commandes et de délivrances de produits étrangers, produits psychotropes et stupéfiants (Ordonnances, bons stupéfiants,...)
- Relevés de demande écrite de délivrances d'antidouleurs en respect de la législation en vigueur (Ex. : dafalgan, dafalgan-codéine,..)
- Vos ordonnanciers de délivrances d'hypnotiques, de sédatifs, de benzodiazépines,...(vérifications et demandes ponctuelles des délivrances de ces produits en respect de la législation et des demandes du prescripteur).